

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL140

présenté par
M. Tardy et Mme Duby-Muller

ARTICLE 43

Après les mots :

« communications électroniques, »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« permettant les conversations textuelles ou visuelles en langue des signes française et en langage parlé complété entre utilisateurs, et incluant la fourniture, à un tarif abordable, d'un service de vocalisation du texte et de transcription de la voix en texte ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Plutôt que de passer par un service classique de Centre Relai Téléphonique (CRT), le présent amendement propose de s'appuyer sur des solutions innovantes spécialisées, qui existent déjà ou sont en développement.

Cette solution aura l'avantage d'être moins coûteuse, plus rapide à développer, et de faire appel sans doute à des start-ups.